

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2004

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal,

- approuve le périmètre fixé par arrêté préfectoral du 19 /07/2004 comprenant les 22 communes.
 - approuve les statuts par 13 voix pour, une voix contre, comportant 15 pages
 - élit les délégués appelés à représenter la commune au sein du conseil de communauté :
- titulaires : Monsieur Pierre BOISSET. Mme Pascale PARETI. Monsieur François DE LA GRANGE.
suppléants : Monsieur Gérard TARDY. Monsieur Jean Paul MAGNIEN.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte de Groupama Assurances le remboursement des sommes de :

- 142,79 € relative à un réajustement du contrat VILLASSUR 2.
- 1029,29 € relative aux dommages électriques subi par l'horloge de l'église et le téléphone de l'école lors de l'orage de juillet 2004.

DON

Le Conseil Municipal accepte le don de 100 € effectué par Mr et Mme BEAUMONT Thierry de Morey.

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Mme PAPIN, secrétaire de mairie, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections qui se monte à un douzième du montant annuel de l'indemnité pour travaux supplémentaires affecté du coefficient 2, soit une somme de 170,70€ par élection.

FRAIS CONGRES DES MAIRES

Le Conseil Municipal accepte le paiement des frais de participation du maire au congrès des maires de France qui a lieu chaque année à Paris, à compter du prochain congrès des 16, 17 et 18 novembre 2004 et ce jusqu'à la fin de son mandat électoral.

AFFICHAGE OPINIONS ET ASSOCIATIONS

Le conseil Municipal décide de faire aménager un emplacement de 4 m² sur le mur de la mairie, côté passage piéton, destiné à l'affichage d'opinions ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif, et d'en fixer les dispositions par arrêté.

ONF : AFFOUAGES, DELIVRANCE DE COUPE

Le Conseil Municipal,

décide la délivrance de la coupe N°34 pour l'exercice 2005.

déclare les inscriptions ouvertes jusqu'au 24/11/04 inclus pour les affouages de l'hiver 2004/2005, aux mêmes prix et conditions que précédemment.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le Conseil Municipal réajuste les crédits votés au Budget Primitif 2004 en votant la décision modificative N°1 suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	Article 10223 = 364.00 €	Article 021 = 746.00 €
	Article 165 = 400.00 €	Virement de la sect.de fonctionnement
FONCTIONNEMENT	Article 6531 = 1000.00 €	
	Article 6554 = 10 000.00 €	
	Article 658 = 1 000.00 €	Recette prise sur excédent de
	Article 6615 = 42.00 €	fonctionnement dégagé au BP 2004 :
	Article 023 = 746.00 €	12 788.00 €

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de reconduire la participation de la commune de 46 € pour les enfants qui pratiquent des activités de loisirs extrascolaires jusqu'à l'âge de 16 ans.

ANIMATION C.L.S.H VACANCES TOUSSAINT

Le Conseil Municipal décide de faire appel à une compagnie théâtrale pour animer un stage de marionnettes destiné aux enfants de 8 à 12 ans de Chambolle Musigny et Morey , au centre de loisirs sans hébergement de Morey, pendant les petites vacances de la Toussaint 2004.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec le Théâtre des 3 Rivières, avenue Carnot à Is sur Tille.

LETTRE de Monsieur Éric PERRAUD

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une lettre que Monsieur Éric PERRAUD adresse à la municipalité concernant le chemin de la Croix Jeanniard qui a été partiellement remis en état par son utilisateur principal.

La question se pose de savoir si la commune maintient l'autorisation de passage des poids lourds sur ce chemin.

ANNULATION LOCATION DE SALLE DES FETES

Conformément au code civil, article 1590, le Conseil Municipal décide d'accorder à titre de dédommagement, la somme de 240 € représentant le montant des arrhes de réservation, à Monsieur et Mme ZIELINSKI Éric demeurant 30, bvd Maréchal Joffre à Dijon, suite à l'annulation par la commune de la location de la salle des fêtes de Morey du 11 juin 2005.

LOCATION DE SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un délai de 9 mois avant d'ouvrir les réservations de la salle des fêtes " Le Cellier de Dionysos" à valoir sur toutes les demandes extérieures à la commune ou aux associations.

PROJET AMENAGEMENT C.L.S.H. ET SALLE DE CLASSE PRIMAIRE

Compte tenu des effectifs grandissants de fréquentation de la garderie cantine, le Conseil Municipal décide de réorganiser les locaux du groupe scolaire aux bâtiments existants.

La salle de classe primaire sera transférée dans l'ancien logement de fonction de la maternelle pour pouvoir agrandir et redistribuer l'espace de la garderie cantine ou centre de loisirs sans hébergement actuellement adjacent.

Le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre à la société SETUREC Architecture, sise 2, rue Louis de Broglie à Dijon, et autorise le maire à signer la convention d'études.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ prolifération des chats, la SPA ne résout pas tous les problèmes.

⇒ Le commerce ambulant de la piscine de Vougeot demande une entrevue aux délégués et président du syndicat des sports

⇒ lettre de Bourgogne Rhénanie Palatinat

⇒ Prochain conseil le 24/11/04 à 19 h.

Fait à Morey Saint Denis le 03/11/ 2004.

Le maire, Pierre BOISSET.